

COMMUNIQUE ONES: Plan pour l'École. L'ONES fait une proposition.

« La France qui subit le plus lourdement les effets de la crise est bien loin d'être la France pavillonnaire du périurbain. La pauvreté et les inégalités se concentrent dans les grandes villes. Le taux de pauvreté (Mesuré ici à 60 % du niveau de vie médian) atteint son maximum – 18% – dans les villes de 100 000 à 200 000 habitants. Dans les communes des banlieues défavorisées ou les quartiers populaires des grandes villes, le taux de pauvreté dépasse souvent les 40 %. Les quartiers les plus en difficulté (...) paient un tribut beaucoup plus lourd à la crise que la campagne ou la France pavillonnaire. Le taux de pauvreté y atteint 36 %, trois fois plus que le reste du territoire urbain. »(Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. Mai 2014)

Les inégalités sociales pèsent lourdement sur les inégalités scolaires et déterminent le plus souvent le destin des individus. Plus ces dernières sont grandes, plus il faut craindre qu'elles se reproduisent entre les générations. Les difficultés que rencontre l'école pour réduire ces déséquilibres nous conduisent à penser qu'école et éducation spécialisée auraient tout intérêt à davantage se rapprocher dans l'intérêt des enfants notamment parce que les actions qui portent sur l'éducation sont des facteurs importants de réduction des inégalités scolaires.

Contrairement à ce que pourrait laisser croire le principe d'égalité des chances porté par l'école, l'offre scolaire n'est pas homogène et les élèves socialement différents ne sont pas dans des situations identiques face à ce système concurrentiel où les plus aidés au plan scolaire par les parents réussissent mieux que les autres. Avant l'entrée à l'école, le début de scolarisation, et l'entrée dans l'adolescence sont des temps à la fois essentiels et critiques de transitions qui peuvent ébranler l'acquisition de savoirs et de savoirs-faire. Ces étapes nécessitent quelques fois d'être étayées sans pour autant requérir une intervention plus spécifique relevant davantage du contrôle et de la protection de l'enfance. En effet, l'action éducative des éducateurs spécialisés est actuellement conditionnée par l'entrée des publics dans un dispositif social, médico-social, sanitaire, elle-même déterminée par le niveau de difficulté, de besoins, de carences, de défaillances voire de danger pour l'enfant. Cette action intervient le plus souvent lors de crises aiguës ou lorsque la situation globale de la famille s'est déjà fortement dégradée.

Or nous croyons que l'action éducative doit également occuper une place intermédiaire, continue, complémentaire de l'école notamment élémentaire, en amont de l'intervention des dispositifs éducatifs spécifiques. Le travail en équipe et en réseau, la participation de l'enfant au sein de l'établissement, une approche continue entre instruction, éducation et culture, sont des facteurs de réduction des pertes de chance, mais aussi, le groupe, sa dynamique, l'expérience pratique comme leviers capables de faire émerger la créativité, les potentialités, les compétences, l'expression, les savoirs et savoirs-faire des jeunes.

Cet étayage éducatif nécessaire aux enfants, aux parents et aux enseignants nous amène à envisager de nouveaux rôles que devront prendre les éducateurs spécialisés au sein de l'école, en ayant une participation active qui favorise l'apprentissage de la citoyenneté, le vivre ensemble, la formation à l'esprit critique, et le développement de l'empathie notamment pour lutter contre les phénomènes de violences, de discriminations et de stigmatisations.

Nous souhaitons que leur participation y prenne la forme d'« espaces et/ou de temps » de concertation et d'échanges entre parents et/ou enfants organisés dans chaque établissement et école, (tels qu'attendus dans la 4ème mesure du plan pour l'école) ou dans le cadre d'un

renforcement des programmes de réussites éducatives notamment pour aller dans le sens d'un meilleur repérage des enfants en difficultés et en risque de repli, d'un meilleur accompagnement des parents et enfants, ainsi que d'une articulation davantage effective avec les dispositifs de protection de l'enfance et de prévention spécialisée si besoin.

Les éducateurs spécialisés à l'école et dans les établissements scolaires occuperaient en ce sens auprès des élèves comme des parents un rôle tiers, une place d'interlocuteur privilégié, placés sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la structure d'emploi dont ils dépendent. Pour autant, si école, familles et professionnels ont à tirer un fort bénéfice de l'apport des compétences de chacun, les éducateurs spécialisés ne doivent pas devenir de nouveaux surveillants ou fournir une sorte de main d'œuvre gratuite à l'éducation nationale, payée par le département. Ils devront faire partie intégrante de l'équipe pédagogique et du projet d'établissement.

Ainsi l'action éducative des éducateurs spécialisés au sein de l'école irait dans le sens d'agir en prévention des risques de décrochage scolaire sans conditionner pour autant cette action à l'entrée des jeunes dans un dispositif éducatif spécifique.

Enfin sur la question de la prévention spécialisée, nous savons combien certains départements se désengagent du financement de ces services qui œuvrent pourtant pour maintenir, restaurer, créer du lien social, ramener les jeunes vers l'école, la formation, lutter contre les replis, les discriminations et toutes formes de radicalisations, tant dans le milieu rural que dans des quartiers urbains à très forte densité démographique ou se cumulent toutes les difficultés.

Les éducateurs spécialisés savent à quel point une offre d'accompagnement, une écoute, de la disponibilité permettent de faire bifurquer des trajectoires qui prennent de mauvaises directions.

C'est pourquoi nous attendons de l'État un signe fort en direction des collectivités territoriales pour que soit assurée la pérennité des services de prévention spécialisée, acteurs majeurs de terrain.

Pour l'ONES, l'école et les établissements scolaires doivent pouvoir s'appuyer sur l'expérience et la formation des éducateurs spécialisés et réciproquement, notamment dans la perspective d'une lutte globale et locale contre les inégalités scolaires et sociales, dont on sait qu'elles sont interdépendantes les unes des autres. Nous pensons utile que cet étayage s'inscrive dans le plan pour l'école décliné le 22 Janvier 2015 par la Ministre de l'Éducation nationale Madame Najat Vallaud Belkacem.

[télécharger le Plan pour l'École 22 Janvier 2015](#)